

Tableaux statistiques des arrêts du TAF en 2011

Renvois Dublin

Les tableaux comptabilisent tous les arrêts du Tribunal administratif fédéral qui ont été publiés dans la rubrique « nouveautés » du site entre le 1^{er} Janvier et le 31 décembre 2011, sous l'intitulé « Renvoi Dublin ». Ce sont les arrêts suite à un recours ordinaire contre une décision de renvoi de l'ODM à l'exclusion des demandes de révision et des recours sur réexamens. Les tableaux ne comprennent pas les arrêts de radiation ou d'irrecevabilité qui ne sont pas publiés sur le site et qu'on ne peut donc pas dénombrer. Sont radiés les recours pour lesquels l'ODM lui-même a annulé la décision de renvoi vers un Etat tiers, notamment les décisions de renvoi vers la Grèce suite à la publication de l'arrêt de la Cour *M.S.S. c. Belgique et Grèce*. Sont déclarés irrecevables les recours que le juge unique a considérés comme manifestement dépourvus de chances de succès et a sollicité la paiement d'une avance de frais de procédure de 600 frs qui n'a pas pu être payée par le recourant. Ces arrêts d'irrecevabilité ont été vraisemblablement peu nombreux en 2011 et ils semblent avoir concerné principalement des renvois vers l'Italie. Dans les statistiques sur l'Italie, ont été comptabilisés les arrêts dont la destination était caviardée mais dont la motivation faisait part de conditions de vie difficiles dans l'Etat de destination, ce qui correspond à la situation en Italie (D-1064/2011 ; D-5826/2011 ; D-5365/2011 ; D-5245/2011 ; D-5215/2011).

Statistique générale

Total des arrêts	Recours rejetés	Recours admis		Arrêts à 3 juges	Arrêts à 1 juge		Arrêts en allemand	Arrêts en français	Arrêts en italien
646	606	40	6,2%	89	557	86%	414	223	9

Par pays de destination

Italie				Grèce Malte Chypre		Europe de l'est		Europe occidentale		Destination caviardée
				Espagne						
Nb total d'arrêts		Recours admis		Nb total d'arrêts	Recours admis	Nb total d'arrêts	Recours admis	Nb total d'arrêts	Recours admis	
388	60%	13	3,3%	29	13	67	6	121	6	10
				29	1					

Europe de l'Est : Bulgarie (2 arrêts), Hongrie, Lettonie (1 arrêt), Lituanie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovénie (1 arrêt), Slovaquie

Europe occidentale : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande (1 arrêt), France, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni (3 arrêts), Suède, Irlande (1 arrêt)

Renvois vers l'Italie (388 arrêts)

Toutes configurations familiales confondues						Toutes nationalités			
Erythréen-ne-s		Somalien-ne-s		Afghan-e-s		Femmes seules ou avec enfant-s		Couples avec enfant-s	
Total des arrêts	Recours admis	Total des arrêts	Recours admis	Total des arrêts	Recours admis	Total des arrêts	Recours admis	Total des arrêts	Recours admis
77	4	16	1	33	3	55	3	35	0

60 % des arrêts Dublin concernent un renvoi vers l'Italie.

La moyenne des recours admis est de **6,2 %**, tous Etats de destination confondus.

Seulement **3,3 %** des recours contre un renvoi vers l'Italie sont admis.

Parmi les 123 arrêts de renvoi des érythréens, somaliens ou afghans vers l'Italie, 48 concernent des familles ou des femmes seules avec ou sans enfant-s (39%), 2 seulement sont admis (qui concernent deux femmes et trois enfants).

Il y a un renvoi vers **Chypre** (recours rejeté) : D-1211/2011.

Six arrêts confirment un renvoi vers la **Grèce** : E-6012/2009, D-2131/2011, E-5488/2011, D-3550/2010, D-8600/2010 et E-5604/2011.

L'Etat de destination est caviardé dans les arrêts D-1111/2011, D-1811/2011, D-6220/2011, D-43/2011 et D-5528/2011.

Listes des arrêts positifs

1. Arrêts sur la procédure (la procédure de renvoi vers un Etat tiers se poursuit)

Référence	Date	Langue	Ju-ge-s		Origine	Destination	Motif
E-8099/2010	20.01.2011	alld	1	h	Nigeria	Allemagne	Accords Dublin ne s'appliquent pas
D-7490/2010	01.02.2011	alld	3	h	Tunisie	Grèce	Instruction insuffisante
D-8318/2010	04.02.2011	fr	1	fe	Serbie	Suède	Défaut de motivation
D-1597/2011	23.03.2011	fr	1		<i>idem</i>	<i>idem</i>	Formulaire incomplet
D-810/2011	07.02.2011	fr	1	h	Sierra L.	Malte	Instruction insuffisante
D-2931/2011	31.05.2011	fr	1		<i>idem</i>	<i>idem</i>	Défaut de motivation
D-8478/2010	23.02.2011	alld	1	f	Turquie	Autriche	Instruction insuffisante
D-1189/2011	24.02.2011	alld	1	ce	Kosovo	Allemagne	Défaut de motivation
D-1811/2011	31.03.2011	fr	1	h	Irak	<i>Caviardé</i>	Formulaire incomplet
E-609/2011	31.03.2011	fr	1	h	Erythrée	Malte	Instruction insuffisante
E-809/2011	12.04.2011	fr	3	h	Erythrée	Italie	Défaut de motivation
D-1372/2010	10.06.2011	alld	3	fe	Somalie	Malte	Défaut de motivation
D-3515/2011	28.06.2011	fr	1	h	Afghanistan	Italie	Défaut de motivation
E-3355/2011	08.07.2011	fr	3	he	Angola	France	Restitution de l'effet suspensif
E-3673/2011	16.08.2011	alld	3	h	Tunisie	Italie	Instruction insuffisante
E-6612/2011	15.12.2011	alld	1	h	Afghanistan	Italie	Instruction insuffisante
D-5922/2011	02.11.2011	fr	1	h	Afghanistan	Hongrie	Instruction insuffisante
D-4394/2011	14.10.2011	fr	3	h	Erythrée	Italie	Instruction insuffisante

h : homme / f : femme / c : couple / e : enfant-s

2. Arrêts sur le fond (le renvoi vers un Etat tiers est annulé et la procédure d'asile se poursuit en Suisse)

Référence	Date	Langue	Ju-ge-s		Origine	Destination	Motif
D-7583/2010	24.02.2011	alld	3	h	Irak	Grèce	Compétence de la Suisse
E-4495/2011	02.09.2011	fr	1	h	Cameroun	Espagne	Compétence de la Suisse
D-5888/2010	14.12.2010	alld	3	h	Afghanistan	Grèce	Familial
D-3298/2011	29.07.2011	alld	3	h	Erythrée	Italie	Familial
D-4785/2011	06.09.2011	alld	1	h	Tunisie	Italie	Familial
E-1727/2011	06.09.2011	alld	3	c	Somalie	Italie	Familial
E-2510/2010	28.04.2011	alld	3	h	Kosovo	Italie	Familial Long séjour en Suisse
E-8648/2010	21.09.2011	alld	5	e	Afghanistan	Italie	Protection des mineurs
E-2835/2010	23.06.2011	alld	3	h	Afghanistan	Grèce	<i>MSS c. Belgique et Grèce</i>
D-2076/2010	16.08.2011	fr	3	h	Afghanistan	Grèce	<i>MSS c. Belgique et Grèce</i>
D-5556/2009	13.09.2011	alld	3	h	Iran	Grèce	<i>MSS c. Belgique et Grèce</i>
E-4730/2010	07.11.2011	fr	1	h	Palestine	Grèce	<i>MSS c. Belgique et Grèce</i>
E-2881/2011	04.11.2011	alld	3	h	Pakistan	Grèce	<i>MSS c. Belgique et Grèce</i>
D-5557/2009	04.10.2011	alld	3	h	Irak	Grèce	<i>MSS c. Belgique et Grèce</i>
E-5265/2011	07.12.2011	alld	3	h	Tibet	Roumanie	Risque de refoulement
E-7221/2009	10.05.2011	alld	3	ce	Russie	Pologne	Médical psychiatrique
E-1495/2010	30.05.2011	alld	3	ce	Russie	Pologne	Médical psychiatrique
E-7771/2010	22.06.2011	alld	3	h	Sri Lanka	Italie	Médical
E-3508/2011	20.07.2011	fr	3	h	Erythrée	Malte	Médical
D-8043/2010	16.12.2011	alld	3	ce	Tchéchén.	Pologne	Médical psychiatrique
E-3951/2011	05.12.2011	fr	3	ce	Syrie	Lituanie	Médical psychiatrique
E-3893/2011	31.10.2011	fr	3	fe	Erythrée	Italie	Médical
E-2131/2010	28.09.2011	fr	3	f	Erythrée	Italie	Médical psychiatrique

Si nous reprenons le calcul des chances de succès d'un recours en ne tenant compte que des arrêts positifs du TAF ayant eu pour conclusion la renonciation définitive au renvoi et la poursuite de la procédure d'asile en Suisse, à l'exclusion des arrêts positifs du TAF qui sont suivis d'une reprise de la procédure de renvoi vers un Etat tiers, on obtient les proportions suivantes :

Le TAF a ordonné 23 fois la renonciation définitive au renvoi vers un Etat tiers, tous Etats confondus, soit dans **3,5 %** des recours. Ces arrêts concernent 20 hommes, 7 femmes et 11 enfants.

Parmi ces 23 arrêts, huit se rapportent à l'**Italie**. Le TAF a ainsi ordonné 8 fois la renonciation définitive à un renvoi vers l'Italie en 2011, soit dans **2,0 %** des recours sur l'Italie. Ces arrêts concernent 5 hommes, 3 femmes et 3 enfants.